



Communiqué de Presse

22 mai 2006

LYON-TURIN : RESTER UNE PRIORITE DU RESEAU DE TRANSPORT EUROPEEN

Le Comité pour la Transalpine se félicite du respect du calendrier avec le démarrage de l'enquête d'utilité publique relative à la section transfrontalière en Maurienne. Il s'agit, côté français, de la dernière étape administrative avant d'entrer dans la phase active de réalisation.

Côté italien, la nomination du nouvel exécutif doit permettre la reprise, au plus tôt, du dialogue en Val de Suse, sous la conduite du médiateur Mario Virano.

Parallèlement, le gouvernement français a récemment annoncé un certain nombre d'initiatives, ou de projets : extension du service d'autoroute ferroviaire alpine en 2008, étude du phasage de réalisation des accès ferroviaires au tunnel de base du Lyon-Turin.

Ces initiatives, prises isolément peuvent être sujettes à discussion ou interprétation, et ne doivent pas faire perdre de vue l'objectif principal : décider prioritairement la construction du tunnel ferroviaire de base du Lyon - Turin et pour cela sécuriser l'obtention de la subvention de l'Union Européenne d'un minimum de 20% (soit 1,5 milliard d'euros).

Dans cette perspective, le Comité pour la Transalpine appelle les deux Etats à annoncer publiquement et conjointement leur engagement irréversible à :

- Répondre sans délai aux sollicitations de la Commission européenne pour que la liaison ferroviaire mixte Lyon - Turin reste incluse dans la liste des projets prioritaires financés durant la période budgétaire 2007-2013,
- Mettre en oeuvre le traité franco-italien signé en Janvier 2001, en programmant les ressources budgétaires nationales complémentaires à celles de l'Europe,
- Démarrer la construction du tunnel international en 2010, en conformité avec la décision du parlement européen n°884/2004,
- Mettre en place une politique de report modal, globale sur l'ensemble des traversées alpines, et d'en affecter exclusivement les recettes à la réalisation des projets retenus lors du CIADT de décembre 2003.

Sur ce dernier point, le Comité pour la Transalpine confirme son opposition à l'augmentation de la capacité des traversées autoroutières entre la France et l'Italie - en particulier dans le tunnel du Fréjus - et rappelle que les caractéristiques du tunnel ferroviaire historique du Mont-Cenis ne peuvent en aucun cas permettre un report significatif du transport de fret de la route vers le rail; son exploitation n'est qu'une solution palliative dans l'attente de l'ouverture du tunnel transfrontalier.

Pour tous renseignements complémentaires :

Comité pour la Transalpine : www.transalpine.com
info@transalpine.com
Tél. 04 72 59 51 57